

## JOURNAL

DE

## FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU MARDI, 7 NOVEMBRE 1797.

*De Cadix, le 7 Octobre.*

L'escadre angloise est toujours mouillée devant le port, au nombre de 18 vaisseaux et quelques frégates. On ne fait rien de Gibraltar; mais il paroît que tout y est dans l'inactivité.

Une goëlette espagnole, expédiée de la Guyara pour Cadix, a apporté une nouvelle intéressante. Il paroît qu'à Caracas, chef lieu de la Guyara ou Guyanne espagnole, il s'étoit formé une conspiration pour livrer cette colonie aux Anglois. Ils devoient se présenter avec les armemens que l'on préparoit à la Jamaïque; et le gouverneur, ainsi que les principaux officiers de la colonie, devoient favoriser le débarquement des forces britanniques. Deux des conspirateurs, touchés apparemment par le remords, firent l'aveu de leur crime à l'intendant de la colonie et à l'évêque. Ceux-ci s'étant concertés ensemble, ont réussi à faire avorter ce désastreux projet. Ils ont fait arrêter les conspirateurs, et ils attendent les ordres de la cour de Madrid.

*D'Udine, le 25 Octobre.*

La division Bernadotte, qui étoit restée dans notre province, doit se mettre en marche cette semaine pour retrograder, comme les autres divisions, sur Milan. Les troupes impériales commencent déjà à défilier par nos environs. Partout les habitans ont mis en pièces la cocarde nationale, et ils se disposent à arborer la cocarde impériale.

*De Trevise, le 27 Octobre.*

Le général en chef Buonaparte arriva ici avant hier au soir avec son épouse; il descendit au palais épiscopal. Hier, il s'est remis en route pour se rendre directement à Milan.

Notre évêque a obtenu de ce général la liberté de l'ex-patricien Pizzamano, qui avoit été arrêté pour avoir fait tirer le canon sur le bâtiment françois qui vouloit forcer l'entrée du port de Venise, sous l'ancien gouvernement. Cet ex-patricien étoit détenu avec les trois inquisiteurs d'Etat qui ont été pareillement relâchés.

*De Venise, le 27 Octobre.*

La majeure partie de nos municipaux, et particulièrement les membres de la société patriotique, sont dans le plus grand abattement; quoique le traité de paix avec l'Empereur n'ait pas encore été publié, ils ne peuvent plus douter que l'état Venitien n'ait été cédé à l'Autriche. Il paroît que l'entrée des autrichiens à Venise n'est pas encore si prochaine; du moins les françois font des dispositions qui semblent annoncer le projet de rester encore quelque tems. Outre les 8000 hommes de troupes qui sont ici, il y a encore un corps de 9 à 10 mille hommes dans nos environs.

La municipalité a décrété aujourd'hui, que le peuple se réuniroit demain en assemblées primaires pour décider s'il veut rester libre ou non. S'il se prononce pour l'affirmative, nos municipaux se proposent d'envoyer quelqu'un à Paris pour faire part au gouvernement françois du vœu des habitans de Venise et demander son assistance. L'on ignore si le général Serrurier consentira à la réunion des assemblées primaires.

*De la Hongrie, le 29 Octobre.*

Suivant ce qu'on apprend, le Montenegro vient de se soumettre à la domination autrichienne. L'évêque de ce pays a été au devant du général Ruckawina, à la tête de plusieurs mille habitans, et l'a assuré de la joie que tous



les Monténégrins éprouvoient de devenir les sujets de S. M. I.

Il y a eu le 19 de ce mois un tremblement de terre à Temeswar et dans les environs. Trois secousses assez violentes se sont fait sentir, la première à une heure après-midi, la seconde à 5 heures du matin, et la troisième à 9 heures et demie; cette dernière a été la plus forte; un grand nombre de maisons ont été plus ou moins fortement endommagées; mais personne n'a péri.

*Suis de Paris, du 30 Octobre.*

Il paroît, dit la *Gazette Nationale*, que les ennemis de la République essayent de renouer leurs trames. Ils n'attaquent point, il est vrai, le gouvernement avec la même impudeur, mais ils lui prêtent successivement et avec constance, les intentions, tantôt les plus naïvement pueriles, tantôt les plus absurdes, tantôt les plus dangereuses. Au nombre de ces dernières, nous placerons sans difficulté le prétendu projet d'un manifeste, dans lequel le Directoire déclareroit qu'il ne consentiroit à entamer de négociations qu'avec une *assemblée nationale Britannique*. Assurément il n'y auroit peut-être rien au monde de plus impolitique qu'une pareille déclaration. Elle réuniroit à l'instant tous les partis en Angleterre: à l'instant plus d'opposition; et la portion du peuple qui peut et qui doit y être mécontente, feroit aussitôt le sacrifice de ses griefs à l'humiliation extrême de voir méconnoître son gouvernement. Qu'on se rappelle, combien chez nous qui manquons absolument d'esprit public, cette affectation de ne pas reconnoître la république a donné de ressort aux ames et aux esprits les moins énergiques. Mais les Anglois ne sont pas libres!..... Qui vous l'a dit? Et s'ils ne le veulent point être?..... Nous ne poursuivrons pas plus avant: il nous est démontré que ce projet de manifeste, s'il existe, est un de ces pièges dont le Directoire saura facilement triompher.,,

Le citoyen Guillaumot vient d'adresser au gouvernement un mémoire, dans lequel il expose les dangers qui menacent plusieurs quartiers de Paris, entièrement bâtis sur des carrières.

*Conseil des 500. — Séance du 28.*

Les nouveaux administrateurs de l'Allier dénoncent au conseil les trames ourdies dans ce département par les Royalistes: Les amis de la cour de Blankenbourg, disent-ils, enhardis par l'impunité et encouragés par l'administration qui nous a précédés, ne cessent de mettre tout en usage pour opérer une réaction; on réunit les jeunes gens et on en forme des compagnies

de *Jésus*; on organise des comités; des émissaires sont envoyés sur différens points. Les départemens des Bouches du Rhône, du Puy de Dôme et autres environnans, sont unis pour assassiner les républicains et opérer la contre-révolution etc. etc.

Plusieurs membres demandent l'impression de cette adresse. Labrousse s'y oppose. Les faits dont il s'agit, dit-il, ne sont point prouvés; plusieurs de mes collègues partagent mes doutes sur la véracité des auteurs de la pétition. Je demande le renvoi pur et simple au Directoire.

*Garnier (de Saintes)*: Et moi, j'appuie l'impression. Les faits dénoncés ne sont que trop réels; personne ne peut être mieux instruit que ceux qui vous les dénoncent. Oui, on conspire encore en plus d'un lieu. Les chefs que vous avez atteints par la loi du 19 Fructidor ont de nombreux prosélytes. Ils n'osent plus marcher le front levé; mais ils conspirent dans les ténèbres. Il faut, quand leurs manœuvres sont découvertes, que toute la France en soit instruite. Tremblez, représentans, pour la liberté, si vous n'avez pas le courage d'entendre que l'on conspire encore contre elle, et de vous élever courageusement contre les conspirateurs. (Des applaudissemens éclatent dans les tribunes. Il se fait du mouvement dans l'assemblée. Plusieurs membres demandent que les applaudissemens soient rappelés à l'ordre.)

C'est là une farce préparée, s'écrie Philippe-Delleville. — *Garnier*: Les assassinats des républicains étoient-ils préparés, oui ou non? (Tumulte.)

*Gomaire*: Je demande l'ordre du jour sur l'impression, 1<sup>o</sup>. comme dispendieuse; il faut réserver les deniers publics pour des objets plus utiles, 2<sup>o</sup>. comme inutile, à moins que vous ne vouliez dépenser, ou faire dépenser aux citoyens des départemens, 30 sols pour leur envoyer ce rapport.

*Garnier*: Qu'est-ce que cela fait?

*Gomaire*: Cela fait beaucoup pour moi, et pour d'autres fonctionnaires publics qui ne sont pas payés aussi exactement que nous le souhaiterions, et qui du reste pourront connoître cette adresse par les papiers publics.

Le conseil ordonne le renvoi de l'adresse au Directoire; et il passe à l'ordre du jour sur l'impression.

L'épouse de Paradis, membre du Conseil des anciens, et condamné à la déportation, invite le Conseil à rapporter cette loi en ce qui concerne son époux. Elle fonde ses réclamations sur ce que son mari n'a jamais fait partie d'aucune société, a toujours été étranger aux



factions, et n'a jamais trempé dans les complots des royalistes.

L'ordre du jour, s'écrie-t-on.

*Gouverneur*: Il est doux de céder quelques fois à la pitié; mais quand la voix de la patrie commande, tout doit disparaître devant elle. Le jour où vous aurez de l'indulgence pour les conspirateurs frappés les 18 et 19 Fructidor, sera un jour de deuil pour tous les bons français, l'époque d'une réaction royale, du renouvellement des scènes sanglantes qui ont désolé le Midi, de la résurrection du fanatisme, de la royauté, et de la mort du corps législatif. Si vous cédez à la pitié, vous vous rendriez coupables d'un crime de lèse-nation et de lèse-humanité. Je demande la question préalable sur la pétition. — Le conseil arrête la question préalable.

*Séance du 29*. — Baraillon prend la parole pour une motion d'ordre. Nous voulons tous la République, dit-il, mais s'il existoit en France une classe d'hommes pervers, qui fomentât les divisions et soufflât le feu de la guerre, il faudroit les atteindre. Eh bien, ces hommes existent, et ce sont les ministres du culte catholique, qui ont cessé leurs fonctions au 19 Fructidor. Déjà ces hommes avoient en secret rétracté et le serment exigé par la loi du ... 1790 et la déclaration prescrite par la loi du 7 Vendémiaire an 4. Ils refusent aujourd'hui le serment de haine à la royauté et à l'anarchie. Ils ont renoncé à leurs fonctions publiques, et ils se persuadent qu'il leur sera permis d'agir en secret. Les ministres qui refusent le serment de haine à la royauté sont plus coupables que les prêtres dits réfractaires. Ceux-ci refusaient leur assentiment à la constitution civile du clergé, laquelle est tellement absurde dans l'ordre actuel des choses, qu'il n'est pas un homme de bon sens qui ne se fasse un devoir de la rejeter. Mais la constitution de l'an 3 n'a rien de commun avec l'autorité prétendue spirituelle; elle est la base de notre gouvernement; elle est le résultat de la volonté du souverain, à laquelle toute volonté individuelle doit être soumise; ainsi donc, les ministres qui ont cessé d'exercer le culte, au 18 Fructidor, pour ne pas donner à la République le gage que la loi de ce jour exige d'eux, sont plus coupables que les autres, parceque, sous l'apparence d'une déclaration faite publiquement et en secret rétractée, ils ont trompé la République. Ils prétendent aujourd'hui n'être atteints à aucun serment, parcequ'ils n'exercent pas des fonctions publiques.

L'orateur demande le renvoi de ses observations à une commission spéciale, qui sera char-

gée 1°. de présenter des mesures contre les ministres des cultes qui ayant exercé jusqu'au 18 Fructidor, ont cessé leurs fonctions à cette époque; 2°. de proposer un projet pour assujettir au serment de haine à la royauté, les instituteurs publics et particuliers.

*Philippe-Dalleville*: La motion du préopinant tend à forcer les prêtres de rester prêtres malgré eux: ce qui seroit aussi ridicule que de faire un médecin malgré lui. A ce motif, je joindrai trois autres considérations non moins fortes. 1°. Il est toujours dangereux de faire des lois en matière religieuse; 2°. c'est au Directoire à surveiller les perturbateurs, prêtres ou non prêtres; 3°. la loi du 19 Fructidor autorise le gouvernement à faire déporter ceux des prêtres qui s'érigeroient en agitateurs de la rébellion. Je conclus en demandant l'ordre du jour sur la motion d'ordre.

Boulay (de la Meurthe) et Bentabole s'unissent pour solliciter le renvoi à une commission. Il est prononcé.

Defay demande que la commission des colonies propose des mesures pour la responsabilité des agens du Directoire. — Adopté.

Organe d'une commission, Pons (de Verdun) propose que lorsque le Directoire aura annullé une liste de jurés, il sera sur-le-champ formé une nouvelle liste, qui sera envoyée aussitôt aux jurés, aux juges, sans qu'on puisse se prévaloir des articles 489, 490 etc. du code des délits et des peines.

Chollet regarde ce projet comme devant porter l'alarme chez tous les citoyens.

Garnier s'étonne qu'on conteste au Directoire le droit d'annuler les listes des jurés, puisqu'on donne aux administrations centrales de département le droit de les faire.

Chollet aimeroit mieux qu'on annullât généralement toutes les listes de jurés, antérieures au 18 Fructidor, plutôt que de supposer que le Directoire en a le droit.

Pons (de Verdun) regarde cette discussion comme tendant à faire cesser l'harmonie qui existe entre le Corps législatif et le Directoire depuis la journée du 18 Fructidor. Quant à la dernière proposition de Chollet, elle lui paroît entièrement opposée à l'intérêt des accusés.

Après quelques autres débats, le Conseil, sur la proposition d'Engerrand, ordonne le renvoi à la commission.

*De Bruxelles, le 1<sup>er</sup> Novembre.*

\* L'administration centrale du département de la Dyle a adressé une proclamation à ses concitoyens, pour leur annoncer qu'ils étoient irrévocablement français. La municipalité, de-



son côté, a fait afficher une seconde proclamation dans laquelle elle engage les habitans de Bruxelles à illuminer leurs maisons pendant trois jours et à les orner de drapeaux tricolors, en réjouissance de la paix avec l'Empereur. Toutes les cloches annonceront pendant trois jours, et à trois reprises différentes, cet heureux événement, ainsi que le canon de nos remparts. Les illuminations ont commencé avant-hier; elles finissent aujourd'hui. Malgré la pénurie de ses moyens, la municipalité a fait illuminer la façade de la maison commune, ainsi que la tour de Saint Michel.

Les émigrés françois qui étoient renfermés dans les prisons de Bruxelles, ont été transférés à Maubenge. Il paroît que les femmes ont été remises en liberté.

*De Colence, le 3 Novembre.*

La régence de l'Electorat a eu le même sort que notre magistrat; elle vient d'être déposée par la commission intermédiaire de Bonn.

La nouvelle municipalité de Cobience a encore été augmentée de deux membres, qui ont été installés avant-hier. Les députés des corporations s'étant assemblés à ce sujet, ont représenté aux municipaux qu'ils ne pouvoient s'adjoindre d'autres personnes, puisqu'ils n'étoient pas eux-mêmes élus légitimement. Cette démarche n'a produit aucun effet; il vient d'être même défendu à tous les corps de métier de tenir des assemblées; la proclamation publiée à ce sujet, déclare ces assemblées dangereuses et attentatoires à la tranquillité publique.

Les françois conduisent beaucoup de bateaux de la Moselle dans le Rhin et leur font remonter ce fleuve. L'on assure qu'il va être jetté des ponts à Bingen et à Creutznach.

Les états-majors des anciennes armées de Rhin et Moselle et de Sambre et Meuse se sont réunis à Creutznach, où ils ont été fondus en un seul dont le général Chenin est le chef. Le général Angereau a destitué tous les jeunes gens de la réquisition qui étoient employés dans les bureaux, et les a fait incorporer dans

les différens bataillons d'infanterie. L'aile gauche de la grande armée d'Allemagne qui est sur le Bas-Rhin, est composée de cinq divisions, en y comprenant les deux de l'armée du Nord; le centre, qui occupe le Hunsrück et une partie du Palatinat, est formé de quatre divisions, et l'aile droite, qui est sur le Haut-Rhin, est composée de cinq divisions. En y comprenant la cavalerie, les françois ont depuis Huningue jusqu'à Dusseldorf, au moins 150 mille hommes effectifs.

*De Neuwied, le 5 Novembre.*

La division de l'armée du Nord sous les ordres du général Macdonald, qui étoit déjà parvenue jusqu'ici pour se réunir à l'aile gauche de l'armée d'Allemagne, vient de recevoir un contre-ordre, en conséquence duquel elle a repris la route du Bas-Rhin.

*De Manheim, le 5 Novembre.*

Le quartier-général de l'armée impériale est ici depuis hier. S. A. R. l'Archiduc Charles est arrivé dans la soirée.

L'on mande de Radstadt, qu'il a été notifié au magistrat de cette ville, qu'elle avoit été choisie par S. M. l'Empereur et la République françoise pour la tenue du congrès de paix de l'Empire. En conséquence, l'on a déjà commencé à faire tous les préparatifs nécessaires; l'on dispose convenablement le château ainsi que les édifices et maisons les plus vastes. L'on dit que le congrès sera ouvert du 25 au 30 de ce mois. M. le comte de Metternich est attendu au premier jour à Radstadt. M. le comte de Lehrbach, ainsi qu'un grand nombre de ministres des états de l'Empire, ont déjà leur logement prêts — S. A. S. l'Electeur Palatin a nommé M. le comte de Leiningen-Gunthersblum, ministre plénipotentiaire au congrès.

Suivant les lettres de Stuttgart, l'artillerie autrichienne qui étoit à Schwäbisch-Gemünd, Tübingen et autres endroits, s'est mise en route vers le Danube où elle doit être embarquée.

\* \* Six belles chambres, meublées & tapissées; avec une cuisine, dans une des plus belles rues de la ville; sont à louer assés par mois. S'adresser sur le Hirschgarten Lettre F No. 62.

\* \* Jean Charles Bulté, de Mongicourt, près Bouchain en Hainault, est prié de donner de ses nouvelles à sa femme & à ses enfans, chez Me. Charbon, Maie. à Paderborn.

\* \* Nouveau Voyage autour de ma chambre: 1797, se vend chez Eslinger & chez Streng, libraires. Prix 1 florin.

\* \* Les magasins, comptoirs & logemens, qu'occupoient depuis bien des années M. M. Bischoff & fils de Bâle dans la maison de M. M. Johannot derrière le Rœmer, sont à louer pour la prochaine foire de Pâques & Junaines. S'adresser dans la maison même, pour en savoir les conditions.